



15ème législature

Question N° : 36290	De M. Hubert Wulfranc (Gauche démocrate et républicaine - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >arts et spectacles	Tête d'analyse >Concerts - Tests covid et date de reprise des activités des salles de spectacles	Analyse > Concerts - Tests covid et date de reprise des activités des salles de spectacles.
Question publiée au JO le : 16/02/2021 Réponse publiée au JO le : 07/09/2021 page : 6676		

Texte de la question

M. Hubert Wulfranc interroge Mme la ministre de la culture sur la mise en place d'un calendrier de reprise des activités des salles de spectacle dans la cadre de la gestion de la crise du coronavirus. Le secteur des musiques actuelles, mis sous cloche depuis bientôt un an, est en attente d'un calendrier officiel de reprise des activités qui lui permettrait de relancer les programmations, une reprise d'activité qui se ferait bien entendu dans le respect des règles sanitaires afin de circonscrire la crise de la covid-19. Une expérimentation menée à l'occasion d'un concert test à la salle Apolo du Nitsa club de Barcelone, le 12 décembre 2020, qui a réuni 463 personnes, a permis de démontrer que ce type de spectacle pouvait se tenir sans présenter un risque majorant de circulation du coronavirus. Dans cette expérimentation les participants ont été testés à l'entrée et une semaine après. Aucune des personnes ayant participé à ce concert n'a été détectée positive à la covid-19. Les personnes ont assisté au concert debout, en intérieur avec une réduction de la capacité d'accueil de la salle, une gestion des files d'attentes et une adaptation de la ventilation et de la température. Les participants devaient porter un masque et du gel hydroalcoolique était à disposition. Néanmoins, ce concert test n'imposait aucune contrainte de distanciation spatiale et les spectateurs avaient la faculté de retirer leur masque pour consommer une boisson s'ils le désiraient. En France, une simulation de ventilation réalisée à la Philharmonie de Paris a conclu à un risque de contamination presque équivalent à un spectacle à l'air libre, et ce grâce à une ventilation individuelle et réduite des sièges. Les spécificités des salles de spectacle en termes de ventilation, d'accès au bar et de gestion de l'accès aux toilettes influeraient donc substantiellement sur le degré de transmissions du coronavirus à l'occasion d'une représentation. Cette première expérimentation française pourrait, dans un premier temps, ouvrir droit à une réflexion portant sur la création d'un label pour les salles compatibles avec la pandémie, moyennant le respect d'un cahier des charges techniques et d'un protocole sanitaire spécifique. Le syndicat national du spectacle musical privé (PRODISS) a mis en place un groupe de travail en vue d'organiser un concert test en mars 2020 dans une enceinte parisienne de type Zénith pour examiner la faisabilité d'une réouverture des salles de spectacles au public et travailler un calendrier pour les tournées qui nécessitent entre 3 et 24 mois de préparation en fonction de leur taille. Dans la même démarche, le syndicat des musiques actuelles (SMA) travaille à l'organisation de deux concerts test en février au Dôme de Marseille avec des protocoles validés par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et par le conseil scientifique covid-19 présidé par le professeur Delfraissy. Dans cette salle d'une capacité de 8 500 spectateurs, 1 000 personnes volontaires saines seraient testées avant et une semaine après le spectacle. Un autre groupe test de 1 000 personnes volontaires qui n'assisteraient pas au concert à l'issue du tirage au sort serait également testé avant et après le concert selon les mêmes modalités. La comparaison des deux groupes tests



permettrait de déterminer s'il y a plus d'infections chez les personnes exposées pendant le concert. Ces expérimentations menées en parallèle de la campagne de vaccination de la population pourraient servir d'études de référence pour les pouvoirs publics pour établir un calendrier de réouverture des salles de spectacles et des tournées de spectacles à partir du mois de juin 2021, selon des modalités sanitaires à déterminer. Ces expérimentations particulièrement attendues par les acteurs des musiques actuelles nécessitent l'aval des ministères de la culture, de la santé et de l'intérieur. Aussi, il lui demande quelle suite entend réserver le ministère de la culture à ses demandes d'expérimentation et, dans l'hypothèse d'une réponse positive, quel calendrier de reprise des spectacles de musique pourrait être envisagé.

Texte de la réponse

Le monde culturel a été durement touché depuis le début de la pandémie, avec l'arrêt total de toute activité de spectacle vivant pendant le premier confinement, puis à nouveau la fermeture au public de la fin du mois d'octobre 2020 au mois de mai dernier. Au regard des conditions sanitaires des dernières semaines, le Gouvernement a décidé une reprise des activités du spectacle vivant en plusieurs phases. Le 19 mai dernier, les salles de spectacles en configuration assise ont pu accueillir le public à 35 % de leur jauge, dans la limite de 1 000 personnes. Le 9 juin la jauge est passée à 65 % et a atteint 100 % au 30 juin. Les concerts en jauge debout ont également repris depuis le 30 juin, selon un protocole spécifique. Des fiches dédiées à la reprise d'activité exposent précisément les recommandations sanitaires qui découlent des contraintes liées à la pandémie et sont mises à jour régulièrement selon les évolutions réglementaires. Elles déclinent aujourd'hui les protocoles nécessaires à chaque phase de la reprise et sont disponibles sur le site du ministère de la culture. Les concerts en jauge debout sont intégrés à ce calendrier et les modalités précises d'organisation font l'objet de concertation avec les professionnels du secteur. S'agissant du passe sanitaire, mis en place à compter du 19 mai dernier et s'appliquant à partir d'une jauge de 1 000 personnes, les décrets du 19 juillet (n° 2021-955) puis du 7 août (n° 2021-1059), ont étendu son application. Celui-ci est désormais nécessaire aux publics quelle que soit la jauge retenue par les types de salle concernées par ces dispositions. Depuis avril 2020, avec le soutien du ministère de la culture, la Chambre syndicale de facture instrumentale et les Forces musicales, en partenariat avec Buffet Crampon, ont réalisé des études concernant les risques de propagation du virus lors des pratiques instrumentales et vocales, ainsi que les enjeux liés à leur désinfection. Les résultats de ces études, validés scientifiquement, sont précieux pour l'élaboration des protocoles établis par le ministère de la culture. Concernant les spectacles en configuration debout, l'étude « ambition live again », menée conjointement par le syndicat national du spectacle musical et de variété (PRODISS) et l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a déjà pu livrer ses premiers résultats. L'objectif était d'évaluer les risques de transmission du virus SARS-CoV-2 lors d'un concert à grande échelle en configuration debout, dans une salle fermée, les participants étant non distancés et masqués. L'AP-HP indique que le nombre de participants ayant une PCR SARS-CoV-2 salivaire positive 7 jours après l'événement était de 8 parmi les participants dans le groupe expérimental (sur 3 917), comparé à 3 parmi les participants du groupe de contrôle (sur 1 947). Parmi les 8 participants du groupe expérimental avec un résultat positif à J+7, 5 étaient déjà positifs le jour du concert, excluant une contamination lors du concert. Ce concert expérimental, organisé le 29 mai dernier, démontre ainsi l'absence de sur-risque d'infection par le SARS-CoV-2 chez les participants au concert dans les conditions déterminées par le protocole. Le ministère de la culture se mobilise pleinement et œuvre aux côtés des professionnels pour les accompagner dans la reprise de leurs activités malgré les contraintes sanitaires toujours très fortes et évolutives.